

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National (en visioconférence) ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé. e. s :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, représentant de la commission des SHN ; Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 MAI 2026	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	6
4.	UCI	6
5.	CNOSF	8
6.	Activités fédérales	9
7.	Juridique	11
8.	RH	12
9.	DSI	13
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	14
1.	Président de la LNC	14
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	14
3.	Directeur Technique National	16
V.	POINT FINANCIER	16
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	20
VII.	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	21
VIII.	COMMISSIONS	23
1.	Gravel	23
2.	Route	23
IX.	ÉVÉNEMENTS FFC	25
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	26
XI.	QUESTIONS DIVERSES	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Avec une profonde émotion, le Président déclare que la famille du cyclisme a été touchée par plusieurs disparitions ces dernières semaines. Il rend hommage à la mémoire de Mme Sophie BOIS, arbitre du Grand Est ; M. Claude LOUIS, ancien CTR du Limousin ; M. Étienne PAQUETTE, jeune coureur de vingt ans percuté par une ambulance lors d'un entraînement ; M. Stéphane GOYARD, décédé lors d'une compétition de Gravel à Angers et porteur de la discipline ; le père de M. Simon UGUEN, président de la Commission nationale BMX Freestyle ; Mme Annick JEANNETEAU, épouse de M. Jean-Michel JEANNETEAU et Dorian M. LARIGAUDERIE, coureur à l'USM Saran durant dix ans, décédé dans un accident d'hélicoptère.

Le Bureau Exécutif partage la douleur des familles endeuillées et se joint à leur chagrin. Il adresse toutes ses condoléances aux proches des personnes disparues.

Le décès de jeunes athlètes dans la pratique de leur sport est une problématique majeure pour la Fédération.

Le Président fait part ensuite de la naissance de la petite Emma, la fille de Nicolas PETITJEAN, collaborateur de la DERS. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

II. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 MAI 2026

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 12 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que la FFC comptait 108 180 licenciés enregistrés au 31 mai 2026, soit une hausse de 0,2 % (+219 licenciés) par rapport au 31 mai 2025. Ces statistiques s'avèrent très positives pour une deuxième année post olympique. La FFC devrait se stabiliser aux alentours des 110 000 licenciés.

En ce qui concerne la métropole, sept Comités Régionaux métropolitains sont en baisse, tandis que les autres comités connaissent une hausse significative. Cette disparité aussi nette étant une situation assez inédite pour la FFC, il conviendra d'en analyser les raisons qui peuvent être liées aux politiques territoriales.

S'agissant des Comités Régionaux ultramarins, la situation se révèle très compliquée avec une perte de 222 licenciés, avec une inquiétude marquée sur la Guadeloupe qui connaît une forte contraction (-205 licenciés, soit un recul de 12,21 % qui s'ajoute à une perte de 10 % en 2025). Au vu de ces éléments, il est primordial que le Siègle

fédéral s'assure que la situation financière des Comités Régionaux ultramarins ne se dégrade pas davantage.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 13 778, soit une baisse de 12 femmes par rapport au 31 mai 2025. L'effectif féminin représente 12,73 % de l'effectif total de la Fédération. Si le nombre de licenciées progresse en métropole, elle est en recul pour la première fois dans les territoires ultramarins (-126 licenciées) : il s'agit d'une tendance tout à fait nouvelle.

Les statistiques relatives aux disciplines sont les suivantes :

- BMX : +1,10 %, soit 284 licenciés supplémentaires. Le BMX Race enregistre une croissance de 0,93 %. De son côté, le Pump Track gagne un peu plus de terrain.
- Cyclo-cross : +8,56 %. Cette discipline continue de plaire.
- Piste : +8,14 %.
- Route : -0,35 %, soit 182 licenciés de moins. La tendance baissière se confirme.
- VTT : -1,07 %. Le Cross-country perd 380 licenciés alors que le nombre de pratiquants ne cesse de croître dans les clubs et que les Coupes de France enregistrent des records en nombre de participants. Il est évident que cette discipline est confrontée à une problématique de fédéralisme.
- Autres disciplines : +17,54 %, soit 151 licenciés de plus. La croissance du Gravel s'accélère de manière significative.

Le Président estime que le VTT est la discipline la plus concernée par le phénomène des écoles de vélo dont les enfants ne participeront jamais à une compétition. De fait, il serait pertinent d'ouvrir une réflexion sur la création d'un format de licence non compétitive réservée aux jeunes.

Yannick POUEY partage cette considération. Selon lui, cette situation rejoint celle du BMX : les clubs accueillent plus de jeunes qui ne font pas de compétition que de jeunes qui en font.

Myriam PRÉTOT indique que toutes les écoles de ski proposent une offre de pratique très encadrée aux jeunes, lesquels ne prennent pas de double licence. Dès lors, il serait pertinent de réfléchir à des partenariats avec certaines structures.

Yannick POUEY note qu'il est nécessaire de faire un point sur les différents territoires, car les problématiques sont très hétérogènes d'une zone géographique à l'autre.

Myriam PRÉTOT revient ensuite sur la prise de licences jeunesse sur les mois d'avril et mai et indique que cette hausse pourrait être liée au SRAV qui a lieu durant cette même période.

Yannick POUEY explique qu'il serait intéressant de comprendre cette hausse massive des licences durant ces deux mois, situation très inhabituelle pour la FFC.

Tristan HORREAUX estime que ce phénomène est à corréliser avec l'arrivée du Tour de France qui incite les jeunes à faire du vélo et de la compétition aux beaux jours.

Le Président invite Florian ROUSSEAU à relayer le sujet du SRAV en direction de ses équipes, notamment vers Thierry BEDOS.

Yannick POUEY poursuit avec les catégories de licences dont les éléments saillants sont les suivants :

- Professionnel : -6,5 %. Cette donnée reflète parfaitement la situation de l'activité fédérale.
- Compétition : +0,5 %, soit 179 licenciés supplémentaires. Il est à noter toutefois la baisse des Élites (-108) et des Open (-300), alors que les Access progressent de 587 licenciés.
- Sport : +1,2 %. Le nombre de licenciés pour les épreuves de masse progresse de 369 licences.
- Jeunesse : +1,5 %, soit 676 licenciés de plus. Si la baisse des U13 et U15 se poursuit, les autres catégories sont en progression massive sur les mois d'avril et mai.
- Arbitres : -8,2 %. Cette baisse est liée à celle des arbitres des écoles de vélo BMX et à celle des arbitres clubs. À date, il n'existe pas de grosse difficulté pour constituer des jurys d'arbitres sur les épreuves.
- Staff : -4,4 %, soit 541 licenciés en moins, dont -287 licences Assistance organisation et -244 licences Encadrement. Cette situation est le résultat de la pyramide des âges.
- Staff Pro Hommes : -10,4 %.
- Staff Pro Femmes : +26,9 %.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 910, soit une hausse de +3,75 %. Pour information, certaines régions rencontrent des difficultés avec ces licenciés qui souhaitent participer aux championnats et avoir des droits supplémentaires.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élevait à 108 777 au 10 mai 2026. 109 185 dossiers sont actuellement dans le système.

Le Président déclare que la progression du nombre de licences constitue un motif de satisfaction, tant sur le plan financier que sur la dynamique de l'activité.

2. Résultats

Le Président salue la première partie de saison particulièrement fantastique pour les athlètes français avec les performances de Paul MAGNIER qui a remporté trois victoires d'étape sur le Giro, et la victoire de Célia GÉRY également sur une étape du Giro. Sa progression dans la hiérarchie mondiale est impressionnante, puisqu'elle occupe la troisième place des athlètes françaises dans le classement mondial.

Ces résultats ont un impact très favorable sur le plan médiatique.

Patrick CLUZAUD regrette que les médias peinent à couvrir le sport féminin.

Le Président le déplore également.

Lors de la deuxième manche de la Coupe du monde VTT, Lucas MARTIN a décroché une nouvelle fois la deuxième place. De son côté, Mathis AZZARO a remporté les deux premiers Short track en Coupe du monde VTT.

Enfin, Sylvain ANDRÉ a décroché la troisième place du podium lors de la Coupe du monde BMX qui s'est déroulée à Sarrians.

3. Événements

Le Président évoque le FISE de Montpellier, la Coupe du monde de BMX Racing à Sarrians, ainsi que la Coupe de France de VTT qui s'est tenue à Élancourt. Le succès de cette dernière compétition a été largement portée par les équipes fédérales, notamment par l'équipe VTT de la DERS, et par Éric JACOTÉ qui s'est énormément investi dans son organisation. Cette Coupe de France qui a vu un nombre important de participants a donné lieu à des demandes de stages émanant de Teams et de clubs.

Marie-Françoise POTEREAU regrette que l'épreuve femme Élite ait eu lieu le dimanche matin, alors que le public était inexistant. Ce sujet devra être revu dans l'organisation.

Xavier GAVORY indique avoir été alerté par M. Cédric CHAUMOND et avoir pris en compte ce sujet.

Patrick CLUZAUD s'enquiert des retours de la collectivité concernant cette Coupe de France.

Tommy VANOUDENDYCKE indique que les élus présents lui ont fait part de leur enthousiasme. Plusieurs d'entre eux étaient présents samedi et dimanche.

Le Président poursuit avec les Championnats du monde 2027 et annonce que les comptes 2025 ont été validés sans objection de la part du Conseil départemental lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2026.

Le département a fait l'objet d'un référé relatif à la construction du stadium de BMX à Annecy qui a été perdu devant le tribunal de Grenoble. Bien que le département entende aller jusqu'au bout des recours possibles, un plan B a été activé avec la ville de Scionzier en Haute-Savoie.

La convention cadre avec Saint-Quentin-en-Yvelines est en cours d'établissement.

4. UCI

Le Président fait part de la réunion du cyclisme professionnel le 21 mai 2026. Lors de cette réunion, le litige qui oppose l'UCI et SRAM sur le sujet des tests de braquet a été évoqué. L'UCI qui a perdu en première instance et en appel, mène une réflexion sur la possibilité de saisir la juridiction européenne qui impliquera un coût très important. Pour rappel, SRAM estime que la réglementation envisagée par l'UCI pour des raisons de sécurité constitue une atteinte à la concurrence.

S'agissant de la réforme du cyclisme professionnel, l'UCI a reçu cinquante quatre contributions sur les 1500 acteurs consultés. Bien que limitées en nombre, ces contributions proposent du contenu. M. David LAPPARTIENT a répondu favorablement à la proposition du Président de la FFC visant à mettre en place un temps dédié à la définition par l'UCI de ses orientations stratégiques entre l'analyse des contributions et l'organisation des groupes de travail *ad hoc*.

Lors du Comité directeur de l'UCI ont été abordés les points suivants :

- Le Cyclo-cross ne sera pas présent dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver 2030. Prise par la présidente du CIO, cette décision est définitive : les seules disciplines additionnelles seront celles ayant un lien avec la neige ou la glace.
- Les Jeux olympiques 2028 compteront 28 sports et 47 disciplines. Le cyclisme et la natation sont les seuls sports comptant cinq disciplines (pour rappel, une discipline correspond à un terrain de jeu). Il est à noter que le CIO réfléchit à la suppression de certaines disciplines.
- Pour les Jeux olympiques 2032, des doutes persistent sur certaines disciplines du cyclisme et l'UCI travaille pour limiter le risque.
- L'UCI réfléchit également sur la possibilité d'avoir de nouvelles spécialités en cyclisme qui n'entraînent pas d'athlètes supplémentaires. Pour l'heure, les relais pourraient être une possibilité.

Florian ROUSSEAU tient à souligner que la DTN fait des relais mixtes une priorité pour les Championnats du monde, tant sur le plan sportif que dans le cadre du développement de l'activité féminine.

Le Président confirme que cet axe doit être fortement priorisé dans la mesure où les relais ne sont pas consommateurs d'athlètes supplémentaires ni d'infrastructures différentes.

Yannick POUEY s'interroge sur la possibilité d'organiser des relais mixtes U17 (filles et garçons) sur une journée dans le cadre des Championnats de France des Comités Départementaux. De telles épreuves forceraient les équipes à travailler le chrono qui n'est pas une force du cyclisme français.

Le Président juge cette idée pertinente. Il conviendra de l'approfondir.

En ce qui concerne les tests de féminité, la décision du CIO ne s'applique pour l'heure qu'à la participation aux Jeux olympiques. Le CIO organisera dans les semaines à venir une réunion avec les fédérations internationales pour affiner le concept eu égard à la problématique des qualifications.

Lors de son Comité directeur du mois de septembre, l'UCI débattrait du périmètre de cette obligation qu'elle appliquera pour le cyclisme.

Pour information, le professeur BIGARD a indiqué que le gène SRY est présent chez quatre femmes sur mille. Cette présence monte à 150 femmes pour mille dans l'athlétisme. Ces données ne sont pas sans conséquence tant sur le plan éthique avec une remise en cause de son identité personnelle que sur le plan sportif (remise en cause du projet sportif). Au vu de ces éléments, l'UCI a invité les fédérations à travailler sur la mise en place d'un accompagnement psychologique.

Myriam PRÉTOT signale que ce test de féminité risque d'être un frein pour les parents qui ne souhaiteront pas que leurs filles s'engagent dans le sport de haut niveau, car il pourrait clairement questionner leur identité.

Yannick POUEY indique que ces tests de féminité renvoient aussi à une question philosophique, dans la mesure où ils « jugent » finalement un état intrinsèquement naturel.

Le Président souligne qu'il s'agit de la position française, et en particulier, celle de la ministre des Sports, Mme Marina FERRARI. La France est clairement heurtée par le sujet éthique tout en étant confrontée à un sujet cartésien : si elle ne se plie pas à cette règle, elle ne peut plus participer aux Jeux olympiques dans les épreuves féminines. La Norvège est dans cette même position.

S'agissant des athlètes biélorusses et russes, le CIO a levé toutes les restrictions sur les athlètes biélorusses qui à l'instar de tous les autres athlètes peuvent participer à toutes les épreuves. L'UCI s'est alignée sur cette position. Pour ce qui est des athlètes russes, le CIO a levé toutes les restrictions jusqu'aux U19. Le principe des athlètes neutres est maintenu pour les autres catégories. En raison des problèmes d'administration du cyclisme dans les territoires ukrainiens conquis par la Russie, l'UCI a décidé qu'il n'y aurait plus de restriction de participation jusqu'aux U19, mais que les emblèmes et les hymnes ne seraient pas réintroduits.

Pour les autres athlètes, la règle des athlètes internationaux neutres est maintenue. Cependant, ils pourront s'aligner en équipe dans le cadre des épreuves qualificatives pour les Jeux olympiques (poursuite et vitesse par équipes) uniquement avec leur maillot d'athlètes internationaux neutres.

En ce qui concerne la réglementation relative aux matériels, le Comité directeur de l'UCI a acté :

- L'interdiction des poches à l'avant sur les maillots, excepté pour le port des maillots.
- La réglementation de la visière des casques qui doit masquer complètement les yeux.
- La réglementation du diamètre des roues.
- Plusieurs autres points spécifiques à regarder attentivement dans les publications de l'UCI

Les autres informations relatives à l'international sont les suivantes :

- La date des Championnats du monde sur Route a été décalée d'une semaine pour des raisons liées à la chaleur en 2028: ils se tiendront du 22 au 29 octobre 2028.
- Les quatre tournois de qualification olympique de BMX Freestyle auront lieu durant les mois de mai et juin 2028 au Japon, en Chine, au Canada et aux États-Unis.
- La Coupe des nations juniors sera réservée prioritairement aux équipes nationales et éventuellement aux équipes régionales à compter de 2027. Chaque continent comptera entre deux et cinq épreuves. La grande finale se fera sous un format de cinq jours qui inclura nécessairement un contre-la-montre, mais obligatoirement sans vélo contre-la-montre.

5. CNOSF

Le Président relaie la forte mobilisation du CNOSF sur les sujets de mécénat sous l'égide de sa présidente, avec la création de trois fondations, dont l'une est dédiée au bénévolat présidée par Marie-Françoise POTEREAU.

6. Activités fédérales

Le Président passe en revue les dernières actualités de la FFC :

- Un rendez-vous a eu lieu entre la FFC et le nouveau président de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, M. Lorrain MERCKAERT. Lors de ce rendez-vous, le sujet des Championnats du monde 2027 a été évoqué.
- La ministre des Sports et le Président de la FFC se sont rendus sur le FISE de Montpellier.
- Le Président de la FFC a eu un rendez-vous le 18 mai 2026 avec M. Pierre-Antoine MOLINA, directeur de la DIJOP
- Le dernier CNPT qui s'est tenu au mois de mai a été de grande qualité. Il est à noter la présence de la présidente de la Réunion qui est restée connectée en visioconférence durant la totalité de cette séance de travail.
- À la faveur du travail de Thierry BEDOS, la FFC a signé une première convention avec un district de Pékin pour l'accompagnement à la Coupe du monde de BMX qui aura lieu au début du mois d'octobre 2026.
- Le Président de la FFC a participé avec M. LAPPARTIENT à un dîner organisé par le Président de la République en l'honneur du Président du Rwanda, M. Paul KAGAME.

À l'issue de la présentation par le Président de ces différents points, Yannick POUEY donne lecture de sa lettre de démission en tant que membre du Bureau Exécutif de la FFC, et donc en tant que Secrétaire général, mission dont il avait la charge. Cette démission qui prendra effet au 1^{er} juillet 2026 est uniquement motivée par des raisons personnelles, et notamment professionnelles.

Il tient à remercier tous les acteurs de la vie fédérale – athlètes, bénévoles, partenaires, cadres techniques, dirigeants et salariés, ainsi que le Président pour sa confiance tout au long de ces années.

Le Président tient à préciser que le sujet de cette démission a été discuté durant plusieurs semaines entre lui, M. POUEY et M. DA COSTA.

Il fait valoir la qualité de ses relations avec M. POUEY, relations qui ont été nouées une décennie avant leur premier mandat au sein de la FFC et qui ont permis la préparation d'une collaboration et d'un travail de grande richesse : tout au long de ces années, M. POUEY a été un équipier solide. Cependant, le Président entend et comprend les raisons qui ont prévalu à cette décision eu égard aux enjeux essentiels qui y sont associés.

À l'aune de cette situation, il importe que la Fédération demeure très organisée et que la gouvernance reste robuste. Ainsi, pour faire suite à la démission de Denis CLÉMENT et en vertu des prérogatives qui lui sont conférées, le Président annonce qu'il proposera au Conseil Fédéral de juin l'intégration de Nicolas ROUGEON dans le Bureau Exécutif. À compter du Conseil Fédéral du mois d'octobre, si les conditions *ad hoc* sont parfaitement réunies, le Bureau Exécutif retrouvera un schéma numéraire identique à celui de ce jour.

Toutefois, la Fédération ne pouvant pas fonctionner sans Secrétaire général, le Président propose que Gilles DA COSTA soit nommé Secrétaire général de la FFC à compter du 1^{er} juillet 2026.

Mise aux voix, la proposition visant à nommer Gilles DA COSTA en tant que Secrétaire général à compter du 1^{er} juillet 2026 est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président adresse tous ses remerciements à M. DA COSTA d'avoir accepté sa proposition.

Il déclare qu'à la suite de cette validation, le Bureau Exécutif devra choisir une trésorière générale ou un trésorier général pour le Bureau Exécutif du 9 juillet 2026.

Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements au Président et aux membres du Bureau Exécutif pour leur confiance.

Il tient à exprimer toute son amitié à M. POUEY qui s'est énormément investi dans ses fonctions fédérales. Les échanges entre lui et M. POUEY ont toujours été d'une grande richesse, en dépit de certaines divergences, lesquelles n'ont pas empêché de trouver des voies de compromis et d'intelligence collective, et ce, dans l'acceptation des différences.

Bien que le départ de M. POUEY soit une situation difficile à appréhender pour M. DA COSTA, le contexte personnel demeure une considération prépondérante.

Pour sa part, il se met d'ores et déjà en situation de relever un nouveau défi et s'organisera pour être présent à la FFC de manière hebdomadaire, notamment pour soulager le Président qui est selon lui un grand Monsieur du sport français.

S'agissant de la suite, il importe que la FFC poursuive ce qu'elle a engagé depuis plus de deux mandats et qui lui a permis de se transformer en profondeur.

Le Président indique que le départ de M. POUEY constitue un nouveau challenge pour la FFC qu'elle saura relever collectivement.

Patrick CLUZAUD annonce que c'est avec beaucoup d'émotion qu'il a appris la démission de M. POUEY, mais il respecte totalement sa décision. Il a par ailleurs énormément apprécié leurs années de collaboration. Il lui souhaite beaucoup de réussite tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Myriam PRÉTOT confirme que l'annonce du départ de M. POUEY constitue une grande émotion.

Tristan HORREAUX remercie M. POUEY pour son engagement en tant que bénévole, son sens des valeurs et sa droiture.

Christophe LAVERGNE tient à remercier M. POUEY pour ses qualités humaines et tout le travail qu'il a accompli qui fut d'une grande qualité.

Magali DELLA SCHIAVA fait également part de sa vive émotion concernant le départ de M. POUEY dont elle apprécie aussi les qualités humaines. La FFC perd une belle personne. Elle adresse toutes ses félicitations à M. DA COSTA pour sa nomination.

7. Juridique

Christophe LAVERGNE revient sur la démission de M. Denis CLÉMENT en tant que membre du Bureau Exécutif et sur son courrier dans lequel il indiquait que son siège devait revenir à M. Éric GUEZO. Dans son courrier du 21 avril 2026 qu'il a dressé à M. CLÉMENT, le Président de la FFC rappelait les règles relatives au remplacement d'un membre du Bureau Exécutif qui sont définies par l'article 22 des statuts de la Fédération. Bien que n'étant pas destinataire dudit courrier, M. Teodoro BARTUCCIO a saisi le président de la conférence des conciliateurs aux fins d'exposer ses arguments en spécifiant notamment que toutes les décisions prises par le Bureau Exécutif sont irrégulières. Après étude de la requête, le président de la conférence des conciliateurs a rejeté la demande de M. BARTUCCIO la déclarant irrecevable pour deux motifs :

- M. BARTUCCIO se base sur le courrier que le Président de la FFC a adressé à M. CLÉMENT qui ne constitue pas une décision, mais un simple rappel des statuts de la Fédération.
- M. BARTUCCIO n'a aucun intérêt direct ou indirect par rapport à la future décision qui sera prise : quelle que soit la décision qui sera prise, elle ne pourra faire grief à M. BARTUCCIO dans la mesure où le Président de la FFC, en vertu de l'article 22 des statuts fédéraux, est libre de faire désigner la personne qu'il souhaite, sous couvert bien sûr du Conseil Fédéral.

Par ailleurs, le 27 avril 2026, la Fédération a reçu un courrier de l'avocat de M. BARTUCCIO mettant également en cause la réponse du Président de la FFC envoyée à M. CLÉMENT avec les arguments identiques. En collaboration avec le Président et le Trésorier général, une réponse a été élaborée par le conseil de la Fédération et envoyée le 20 mai 2026. Contrairement au contenu du courrier adressé par le conseil de M. BARTUCCIO, la loi de mars 2022 n'impose aucun mode de scrutin spécifique aux fédérations. En outre, toutes les décisions prises par le Bureau Exécutif depuis la démission de M. CLÉMENT sont parfaitement réglementaires et légales eu égard à l'application des statuts fédéraux. À date, la FFC n'a eu aucun retour.

Pour rappel, le courrier de l'avocat de M. BARTUCCIO a également été envoyé à la ministre des Sports et la présidente du CNOSF. La FFC a rédigé un courrier à l'adresse de ces personnes explicitant son point de vue. Pour l'heure, cette situation n'a fait l'objet d'aucun questionnement de Mme Marina FERRARI ni de Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA.

Gilles DA COSTA demande si le Conseil Fédéral dispose d'une autonomie pour proposer des candidats autres que ceux proposés par le Président de la FFC.

Christophe LAVERGNE répond par la négative. L'article 22 des statuts de la FFC est parfaitement explicite sur ce sujet : seul le Président de la FFC peut proposer au Conseil Fédéral le remplacement du membre en question pour la période du mandat restant à courir. Le Conseil Fédéral statue à la majorité des présents. Cette désignation effective immédiatement doit être ratifiée par l'Assemblée générale la plus proche. Il est à noter que le Président de la FFC peut aussi décider de ne pas procéder au remplacement du membre démissionnaire.

Yannick POUHEY évoque ensuite les statuts types des comités régionaux de la FFC et tient à adresser tous ses remerciements à l'équipe juridique, ainsi qu'aux différentes personnes qui sont intervenues sur ce dossier, pour leur précieux travail. Ce dernier a été présenté au CNPT du mois de mai et a donné lieu à des prises de position relativement claires qui doivent être approuvées ce jour par le Bureau Exécutif.

Il est procédé à la présentation du schéma proposé, amendé comme suit par le Bureau Exécutif :

- La mise en place d'un modèle de gouvernance unique avec un Conseil d'administration et un Bureau Exécutif. Le nombre de membres du Conseil d'administration doit être compris entre 14 et 30.
- La suppression des collèges réservés.
- L'obligation pour chaque Comité Régional de constituer un collège des Comités départementaux avec une voix consultative.
- L'instauration obligatoire d'une commission régionale de surveillance des opérations électorales.
- L'obligation à compter de 2028 de respecter la parité pour les instances régionales. En revanche, elle ne sera pas obligatoire pour les instances départementales.
- Deux modes de scrutin avec deux options :
 - o Option A – scrutin plurinominal : les membres se présentent et sont élus individuellement, en tenant compte de la parité.
 - o Option B – scrutin de liste : les candidats se présentent en listes complètes ou en listes incomplètes à 60 %.
 - o Le scrutin mixte est expressément supprimé, conséquence directe de la disparition des collèges spécifiques qui en fondaient la logique.

Les modifications statutaires dans les Comités Régionaux devront être effectuées lors de cette mandature pour ceux qui ne sont pas conformes avec la loi de mars 2022 (notamment sur la parité et sur le nombre de mandats de la présidence) et pourront être prises en considération lors de la mandature suivante pour ceux qui sont déjà conformes avec la loi.

Le Président met aux voix la proposition de statuts types présentée ci-dessus.

La proposition relative aux statuts types est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président annonce que ces statuts types seront présentés au prochain Conseil Fédéral.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,05 ETP salariés, dont 58,05 CDI, 6 CDD, CDD CIFRE et un alternant au 31 mai 2026.

À la suite des derniers recrutements, il s'avère que l'outil *Welcome to the Jungle* est très performant sur certaines catégories d'emplois, mais moins sur d'autres, tel que les postes de mécaniciens. Pour ces derniers, la FFC se tourera sur des outils plus ciblés.

Myriam PRÉTOT fait valoir les réseaux de femmes qui sont très actifs et qui pourraient constituer un levier intéressant dans le recrutement de mécaniciennes.

Christophe XHONNEUX explique avoir reçu des femmes et des hommes pour ce type de fonction, mais certaines d'entre elles et d'entre eux ne souhaitent par exemple pas être recrutées en CDI, préférant rester sous le statut de prestataire. Or, la FFC est obligée de prévoir un poste en CDI pour remplacer un titulaire en CDI.

A Les élections professionnelles se sont tenues en mai et la FFC est dotée d'un nouveau CSE avec quatre élus titulaires (deux chez les cadres et deux chez les non cadres). Il n'y avait pas de candidatures pour les 2 sièges de suppléants cadres et les deux sièges non cadres. À la faveur de la mise en place du vote électronique, la participation a été très forte (78 % de participation pour le collège cadre et 75 % pour le collège non cadre). Lors de la réunion d'installation qui se tiendra le 23 juin 2026, les discussions relatives à l'agenda social auront lieu.

Une visite des nouveaux locaux de Trappes a été organisée le mercredi 10 juin 2026 pour les salariés avec le Président de la FFC, Gilles DA COSTA, Patrick CLUZAUD et la DTN.

Le Président indique que cette visite fut un moment de partage avec les salariés très agréable.

9. DSI

Fabien RAFFOUX annonce que le système d'engagements individuels est configuré et que les tests ont été lancés avec deux clubs. Si ces tests se révèlent concluants, le système pourra être déployé. Une communication a été faite à l'adresse des Comités Régionaux et des personnels administratifs.

Le Président invite M. RAFFOUX à prévoir une information sur ce sujet pour le prochain Conseil Fédéral.

Fabien RAFFOUX prend note de la demande.

Tommy VANOUDENDYCKE sollicite des informations concernant la communication qui sera mise en œuvre en direction des clubs.

Fabien RAFFOUX explique que les clubs seront informés par les Comités Régionaux qui sont leurs interlocuteurs.

Yannick POUEY confirme que l'information des clubs doit passer les Comités Régionaux, afin d'éviter toute confusion et tout dysfonctionnement.

Patrick CLUZAUD note qu'il conviendra de faire une communication vers les licenciés individuels qui n'appartiennent pas à un club.

Fabien RAFFOUX spécifie que ces licenciés sont peu nombreux et que la FFC saura communiquer vers eux.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les très belles performances des coureurs français, tels Paul MAGNIER, Alex BAUDIN et Benoît COSNEFROY.

Il annonce la disparition de l'équipe St Michel-Préférence Home-Auber 93 après près de trente ans d'activité dans le secteur du cyclisme masculin. S'agissant l'équipe TotalEnergies, les inquiétudes et les incertitudes concernant son avenir demeurent prégnantes.

La LNC s'attèle à travailler sur l'amélioration de la cohérence du calendrier des courses avec le calendrier international, afin de permettre aux équipes un temps de préparation plus large.

Pour information, l'UCI a pris une décision concernant les lignes d'arrivée qui entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2026 : désormais, elles devront être longues d'au moins 200 mètres versus 100 mètres actuellement. Si cette décision permet de renforcer la sécurité des cyclistes, sa mise en œuvre en pleine saison risque d'être problématique pour les organisateurs.

Yannick POUEY s'étonne en effet que cette règle, bien qu'elle soit positive, soit imposée en cours d'année.

Le Président explique que cette décision intervient après plusieurs chutes dans les arrivées groupées. Ce texte est très certainement le premier d'une série de textes destinés à calibrer les zones d'arrivée dans la mesure où aujourd'hui les recommandations émises par l'UCI ne sont pas suivies d'effet. En l'absence de bon sens, l'UCI a décidé de réglementer ce sujet. Il est évident que la succession d'images de plusieurs cyclistes chutant au niveau de l'arrivée renvoie une image très négative de la discipline.

Xavier JAN souligne que la problématique majeure réside dans le manque de précisions dans le texte qui mentionne « en cas d'arrivée susceptible de sprint » sans aucune précision du nombre de cyclistes.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER annonce avoir rédigé un protocole « CHALEUR » dont l'objectif est de proposer une méthode permettant aux organisateurs de diminuer les risques liés à la chaleur sur les événements cyclistes outdoor. La rédaction dudit protocole se base sur celui proposé par le CIO et sur une déclinaison effectuée par Xavier BIGARD à l'UCI.

La prévention des accidents médicaux liés à la chaleur en compétition repose sur :

- La mise en place d'une structure de décision adaptée avec la cellule « CHALEUR ». Le président du jury est responsable de la mise en place d'une cellule de crise qu'il présidera, avec les personnes suivantes qu'il désignera :

- Organisateur ou représentant désigné par lui ;
 - Médecin de course ou coordinateur des secours ;
 - Représentant des responsables d'équipe (directeur sportif, entraîneur...);
 - Représentant des coureurs ;
 - Toute personne que le président du Jury ou l'organisateur trouvera pertinente.
- Une bonne évaluation des contraintes thermiques avec une analyse des risques et facteurs de pondération.
 - La mise en place de mesures de réduction des risques.

Le document constitue une aide en direction des organisateurs avec des outils qui peuvent être déclenchés dès qu'une vigilance canicule (jaune ou orange) est annoncée par météo France ou si une des parties prenantes le suggère.

Yannick POUEY entend parfaitement les considérations médicales mentionnées par Éric MEINADIER, mais il estime qu'il s'agit d'une contrainte et une responsabilité supplémentaire pour les organisateurs. Il rappelle l'existence d'arrêtés municipaux et préfectoraux en lien avec la problématique météorologique lors de certaines épreuves. Selon le secrétaire général, ce protocole fait porter la responsabilité sur les personnes qui auront confirmé la tenue de l'épreuve en cas d'accident, et ce, en dépit des différents arrêtés municipaux et préfectoraux.

Gilles DA COSTA déclare de son côté qu'il est essentiel que la FFC protège les participants aux épreuves avec des dispositions qui prévoient que l'autorité fédérale trouve des conditions visant à analyser les risques et les analyser au sein d'une collégialité, et éventuellement aller jusqu'à interdire l'épreuve. Ce protocole est une initiative du médecin fédéral dont la parole est importante en la matière.

Yannick POUEY ne nie pas à l'obligation d'intervention. En revanche, il désapprouve le fait que cette responsabilité incombe aux organisateurs.

Myriam PRÉTOT remercie Éric MEINADIER pour ce travail qu'elle juge très utile, car le document permet d'avoir des moyens sur lesquels s'appuyer. Toutefois, elle s'interroge sur la mention « si une des parties prenantes le suggère », dans la mesure où le ressenti face à la chaleur ou les intérêts de maintenir ou non une épreuve diffèrent d'une personne à l'autre.

Patrick CLUZAUD estime que les mesures énoncées dans le protocole représentent des mesures de bon sens et adaptées aux épisodes de fortes chaleurs. Cependant, il est essentiel de préciser la prise en charge des athlètes en cas de déshydratation.

Éric MEINADIER spécifie que cette prise en charge est décrite dans la procédure médicale.

Il rappelle que l'article 2.2. 29 bis du règlement Route mentionne qu'il est possible de mettre en place une cellule de crise en cas de conditions météorologiques externes, mais que ses conditions ne sont pas définies.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président annonce que le document rédigé par Éric MEINADIER constitue une information à communiquer en direction des organisateurs en tant que conseils et aide à la prise de décision, et non

en tant que protocole à caractère obligatoire. Ce sujet sera approfondi plus finement, afin de l'intégrer progressivement dans le règlement fédéral.

3. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU déclare que les recrutements pour les pôles France ont été finalisés dans les délais impartis avec une sélection conduite en cohérence avec les modèles de performance fédéraux qui visent à identifier les potentiels sportifs avec une projection vers le haut niveau.

La répartition des recrutements pour la prochaine rentrée est la suivante :

- Pôle France olympique du CNC :
 - o BMX Racing : 10 athlètes.
 - o Sprint : 7 athlètes.
- Pôle France olympique de Montpellier :
 - o BMX Freestyle : 6 athlètes.
- Pôle France Relève :
 - o BMX : 6 athlètes (3 hommes et 3 femmes).
 - o Piste Endurance et Piste Ultramarin sprint : 8 athlètes.
 - o VTT XCO : 6 athlètes. Le recrutement de l'entraîneur sous le statut de cadre technique (poste ministériel) est en cours.

Une attention particulière a été portée sur le recrutement d'athlètes féminines, notamment sur le pôle de BMX Racing et le pôle BMX Freestyle.

Excepté le pôle de Saint-Quentin-en-Yvelines, tous les pôles sont rattachés aux CREPS, afin de permettre d'accueillir les mineurs et les jeunes athlètes dans les meilleures conditions et de leur permettre de mener au mieux leur projet sportif, ainsi que leur projet de vie.

Les commissions de pôles se sont réunies avec une méthodologie différente visant à apporter un peu plus d'objectivité dans le recrutement des athlètes dans les pôles et dans leur accompagnement vers des structures PPS à la sortie des pôles.

Florian ROUSSEAU indique que Thierry BEDOS a saisi Cathy MONCASSIN sur le sujet des TF BMX et des coûts qui sont facturés ou envisagés auprès des pilotes.

V. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le budget rectificatif qui a été soumis à la Commission des finances dont les membres ont exprimé un avis très favorable et ont souligné la sécurité qui était la leur depuis quelque temps à la faveur de ces présentations. Le mérite en revient à Christophe XHONNEUX et à son équipe, ainsi qu'à l'ensemble des responsables qui intègrent les processus financiers et conduisent leurs collaborateurs à les respecter.

Ce budget rectificatif est une confirmation du budget prévisionnel puisque le budget primitif a été élaboré au mois de janvier et non au mois de novembre. De fait, il était plus précis et plus proche de la réalité.

Le résultat est porté à 108 k€ ce qui représente une amélioration de 93 k€ par rapport au budget initial. Le budget DTN et le budget Organisations portent cette amélioration.

La FFC peine à faire rentrer une subvention de la DIGES (100 k€) concernant les Mondiaux de Liévin 2025 de Cyclo-cross. Pour l'heure, la FFC n'a pas provisionné un risque sur cette somme. Le Président a rendez-vous dans les prochains jours avec le directeur des Sports à cet effet. Gilles DA COSTA tient à rappeler que dans le cadre des demandes de subventions publiques, les budgets doivent être déficitaires, puisque le rôle de ces subventions est de réduire les risques de déficit éventuel et de permettre la tenue de l'événement. En outre, il n'est pas possible d'engager un budget avant la notification desdites subventions. Il s'agit d'une règle fondamentale. Enfin, il importe d'intégrer dans les budgets les frais de structures : à l'instar des autres directions, la DERS porte aussi les frais de structures.

Enfin, Gilles DA COSTA tient à souligner la nécessité de convaincre les collectivités locales que le marché avec la vente d'une prestation est la meilleure formule dans la mesure où il s'agit d'un régime de contrat qui exclut toute logique de subvention, laquelle présente des risques.

Gilles DA COSTA poursuit avec le lancement de l'activité de prestation en posturologie dont les éventuels produits n'ont pas été intégrés dans le budget rectificatif, tout comme le rattrapage des coûts d'assurance des licences de la LNC.

Le budget a été établi sur la base, inchangée, de 110 000 licenciés.

Vie Associative

Tous les éléments sont à l'étal et sous contrôle.

DTN

Le volet performance enregistre des charges supplémentaires de l'ordre de 25 k€ sur les Équipes de France en raison de frais plus importants sur les déplacements en avion liés à la hausse du carburant.

Le développement associatif enregistre 48 k€ de mieux du fait de la mise en place d'une opération avec France Travail (Stade vers l'Emploi) et du projet Cyclope France 2023 dans le cadre de l'héritage.

La masse salariale est sous contrôle en dépit d'une très légère hausse.

Les honoraires relatifs à la médecine générale sont en baisse principalement en raison du non-lancement, faute de temps, d'une partie significative des groupes de travail thématiques envisagés au budget initial (75 k€ de dépenses en moins).

Enfin, l'INF enregistre 46 k€ d'impact favorable (taxe d'apprentissage de 13 k€ non budgétés en initial ; nombre d'inscrits aux formations d'État supérieur, mise à jour des éléments ANS).

DERS

Les épreuves officielles enregistrent un impact favorable de 103 k€. De leur côté, les Championnats de France Piste connaissent une amélioration, notamment en ce qui

concerne la Piste. Il en est de même pour les Championnats d'Europe. Tous ces éléments conduisent à un résultat supérieur de 43 k€.

Autres activités commerciales

Ces activités sont assez étales. Ce volet intègre le partenariat avec la Chine qui s'est mis en place pour de la formation et du conseil, dont les montants ont été revus à la hausse par rapport au budget initial : le chiffre d'affaires passe de 40 à 90 k€ et les charges de 10 à 35 k€.

S'agissant des partenariats, le budget rectificatif comprend toujours la recherche d'un nouveau partenaire à hauteur de 150 k€, en remplacement de FACOM qui n'a pas souhaité renouveler son partenariat (mais offre des équipements d'atelier pour le nouveau site de Trappes).

Masse salariale

Cette ligne s'élève à près de cinq millions. Pour rappel, les salaires de base des cadres d'État ne figurent pas dans le budget puisqu'ils sont pris directement en charge par l'État.

Investissements

Les investissements concernent principalement les nouveaux locaux de Trappes et la sécurité informatique.

La Direction Marketing a travaillé sur une proposition concernant la décoration des locaux de Trappes qui s'élève à 35 k€. Parallèlement, des discussions sont en cours avec la Région Île-de-France sur un éventuel apport de matériel et d'éléments de décoration. Aucun engagement ne peut être fait tant qu'une convention avec la Région n'est pas établie concernant une éventuelle subvention. Engager avant l'accord rendrait la dépense inéligible.

Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements aux différentes directions pour la bonne tenue de leur budget respectif.

Le Président salue l'évolution budgétaire positive.

Gilles DA COSTA évoque ensuite les difficultés de paiements de plusieurs organisateurs et interroge les élus du Bureau Exécutif sur le positionnement de la FFC sur ce sujet.

Tommy VANOUDENDYCKE tient à souligner que la Fédération a également rencontré cette problématique en début d'année sur les paiements relatifs aux labels U19, mais aussi sur les grandes organisations.

Christophe XHONNEUX signale également la problématique liée à la grille des prix et rappelle que le règlement stipule qu'une course ne peut avoir lieu si les prix n'ont pas été provisionnés. Or, les coureurs relancent le Siège fédéral pour obtenir leur paiement, alors que la FFC n'a pas reçu le paiement des organisateurs.

Le Président déclare être favorable à un durcissement concernant le respect des règles.

Gilles DA COSTA aborde ensuite le sujet des notes de frais et rappelle que la FFC ne rembourse aucune boisson alcoolisée. Aussi, invite-t-il les élus du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral à respecter scrupuleusement cette règle.

Christophe LAVERGNE évoque de son côté l'appel d'offres relatif aux contrats d'assurance et annonce que la FFC devrait recevoir quatre propositions qui seront étudiées à l'aune de ses besoins, des garanties et des tarifs proposés.

Gilles DA COSTA signale que le sujet de l'assurance conditionne l'analyse de la tarification fédérale, tant pour les licences, que pour les organisations et la part comité. À cet effet, le groupe de travail *ad hoc* sera activé en marge du Conseil Fédéral.

Il déclare que France Vélo Événements (FVE) a émis une demande relative au renouvellement d'un apport en compte courant pour six mois, demande qui doit être validée par le Bureau Exécutif. Il est rappelé que la FFC facture des intérêts pour ledit apport.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la demande de FVE concernant le renouvellement d'un apport en compte courant pour six mois est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA tient à préciser qu'il n'existe pas de droit d'engagement pour les catégories Jeunes, excepté pour les Comités Régionaux qui passent hors système. Lorsque les demandes sont enregistrées dans le système, la référence de la licence entraîne une mise à zéro des droits d'engagement.

Il annonce que la FFC a reçu plusieurs candidatures pour la Commission RSO et qu'il appartient au Bureau Exécutif de valider la composition soumise qui est la suivante :

- Francis BUCHWALTER (Président du Comité Départemental du Bas-Rhin – Comité Régional Grand Est).
- Lilian COUILLEZ (Président du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes).
- Éric GANÉ (Vice-président du Comité Départemental de la Sarthe).
- Maël GUÉGAN (Coureur professionnel – Team U Nantes Atlantique).
- Amélie LIBEAU (Chargée du Développement des Pays de la Loire).
- Thierry LIRZIN (Référént du Comité Régional de Bretagne).
- Océane MAHÉ (Coureuse professionnelle – équipe Ma Petite Entreprise et Présidente de la Commission cyclisme féminin professionnel).
- Romane PETIT (Chargée du Développement du département de la Côte-d'Or).
- Yves THOMAS (Président de la Pointe du Raz Ladies Classic).
- Nicolas ROUGEON (Président de la Commission RSE FFC).
- Francis TESSIER (Vice-président délégué et trésorier du comité régional Pays de la Loire et Responsable de la commission RSO Pays de la Loire).
- Gilles DA COSTA
- Xavier GAVORY
- Christophe XHONNEUX
- Pierre IDJOUADIENNE
- Pierre-Louis MANOUVRIER
- Jérôme KRIER

Le Président met aux voix la composition de la Commission RSO susmentionnée.

Mise aux voix, la composition de la Commission RSO est approuvée à l'unanimité des votants.

VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD adresse tous ses remerciements à l'équipe Marketing et à son Directeur qui réussissent à concrétiser des partenariats en dépit d'un contexte extrêmement difficile.

Tristan HORREAUX annonce que le Marketing travaille actuellement à la finalisation d'un contrat avec un partenaire majeur.

Il expose les dernières actions mises en œuvre ou couvertes par la Direction de la Communication.

- Organisation d'une balade à vélo dans le cadre de la journée mondiale du vélo. Cette sortie a relié le vélodrome à la colline d'Élancourt. L'UCI a fortement apprécié la démarche RSE de cet événement.
- « Mai à vélo » avec le CIC, partenaire de la FFC qui s'engage beaucoup dans la mobilité.
- Présentation du campus FFC (nouveaux locaux à Trappes) aux salariés de la fédération, en attendant l'inauguration officielle à l'automne.
- Lancement le 10 mai 2026 du compte Instagram « Vivre Vélo au féminin ». Ce compte relaiera toute l'actualité du cyclisme féminin.
- Coupe de France VTT à Élancourt : plus de 1 800 pilotes étaient présents, ainsi que plusieurs élus de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Haute-Savoie. Cette Coupe de France a généré plus de 550 k impressions sur les réseaux sociaux soit deux fois plus d'une Coupe de France standard.
- Mise en avant de l'ouverture de la Coupe de France UCI Classe 2 au vélodrome Georges-Préveral de Lyon.

S'agissant des Championnats de France Route qui se dérouleront du 25 au 28 juin 2026, l'espace VIP enregistre 780 inscrits sur les 920 places prévisionnelles (soit 84 % de remplissage). De leur côté, la Tricolore compte près de 1000 inscrits et la Rando FDJ UNITED qui aura lieu le dimanche matin enregistre 350 inscrits. La FFC disposera d'un stand « commercial » sur le village central en commun avec le CO UCI 2027.

Le Président adresse toutes ses félicitations à Magali DELLA SCHIAVA et à Tristan HORREAUX pour leur travail sur l'espace VIP, sujet particulièrement complexe.

Tristan HORREAUX évoque l'été à venir qui compte plusieurs championnats, comme les Championnats de France BMX Racing (du 3 au 5 juillet à Besançon); Championnats de France VTT XC (du 16 au 19 juillet au Devoluy); Championnats de France VTT DH (du 22 au 25 juillet aux Menuires).

La dernière Coupe du monde UCI BMX qui s'est déroulée à Sarriens a connu un franc succès avec une audience 714 k impressions sur France BMX. Trois collaborateurs de la Direction de la Communication étaient sur place, afin de créer un maximum de contenus avec les athlètes fédéraux.

La Direction de la Communication a également mis en avant les jeunes routiers de la FFC, tels que Lise REVOL qui a remporté le Tour des Flandres Juniors Femmes et

Lancelot GAYANT qui a remporté le Trophée Centre Morbihan en Coupe des Nations Juniors.

En ce qui concerne la rentrée des clubs, les éléments saillants du bilan de la rentrée 2026 sont les suivants :

- 327 clubs et 23 comités dont la Corse et l'Outremer ont participé à ce programme.
- Une dotation de qualité a été envoyée aux clubs.
- 6 millions d'impressions digitales ont été générées.
- 33 000 clics ont été réalisés vers les pages du site de la FFC.

À l'issue de cette campagne, la fédération a enregistré 1 500 primo-licenciés en septembre 2025.

S'agissant de la campagne 2027 dont le nom sera « Mon Club, Mon Vélo : Prends la roue des héros », il a été décidé :

- De la thématiser autour des héroïnes et des héros de l'Équipe de France qui participeront aux Championnats du monde UCI 2027.
- De prendre appui sur la base des prospects, afin de mieux mesurer l'efficacité de la campagne et continuer à s'adresser aux publics ciblés après la rentrée.

Enfin, le partenaire Karcher a organisé au vélodrome une formation en direction des agents de la DTN et de la DERS sur le nettoyage des vélos. Tristan HORREAUX ajoute que la FFC est en train de finaliser l'arrivée d'un nouveau partenaire majeur.

VII. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Florian ROUSSEAU déclare que le comité de pilotage de la DTN s'est réuni pour évoquer la nouvelle réglementation des matériels et émettre quelques recommandations stratégiques, techniques et pédagogiques.

Yannick POUEY explicite que la réglementation actuelle concernant le matériel est totalement en phase avec celle de l'UCI.

Dans certaines disciplines (Route, Piste et Cyclo-cross), l'UCI a lancé depuis plusieurs années un processus d'homologation du matériel (marques de cadres, de roues, etc.) qui est ensuite utilisé lors des compétitions. Or, les quelques fabricants qui refusent de payer l'homologation de leur matériel ne peuvent pas prendre le départ d'une course FFC. À l'aune de cette situation, une réflexion a été menée sur ce sujet et il est proposé d'apporter au Titre X les modifications suivantes :

- Pour les épreuves inscrites au calendrier UCI, la réglementation UCI doit être strictement respectée, tant sur le plan technique que sur le plan de l'homologation du matériel.
- Pour les épreuves fédérales et régionales, le matériel doit répondre aux normes techniques de l'UCI (distances, angles, poids, etc.) et doit pouvoir être importé en France, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit homologué UCI.
- L'interdiction de modifier le matériel.
- Les spécificités de chaque discipline concernant les jeunes jusqu'aux U15 seront mentionnées dans le chapitre réglementaire de la discipline afférente.

Ces éléments entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2028.

Le Président met aux voix les modifications apportées au Titre X relatif aux équipements.

Mises aux voix, les modifications apportées au Titre X relatif aux équipements sont approuvées à l'unanimité des votants.

Le Président alerte sur la nécessité de communiquer en direction des clubs, afin qu'ils soient en mesure de conseiller leurs futurs licenciés eu égard au coût élevé du matériel : l'information est un sujet très prégnant.

Yannick POUEY indique que ce point sera également soumis au vote du prochain Conseil Fédéral.

Il annonce ensuite qu'à sa demande les Commissions nationales Piste, Route, VTT, BMX et Cyclo-cross ont réfléchi sur le matériel à utiliser chez les U15 dans l'objectif de permettre une pratique moins coûteuse. Pour l'heure, deux commissions ont effectué un retour :

- La Commission nationale BMX qui a expliqué ne pas souhaiter de modification de la réglementation en vigueur dans la mesure où cette discipline bénéficie d'un système d'achat.
- La Commission nationale VTT qui a effectué un travail remarquable en créant un document dans lequel figure un ordre de priorité, une proposition de mesures, les disciplines concernées, les objectifs, les avantages, les risques, les impacts financiers, les facilités de contrôle et les contre-mesures en compétitions. Yannick POUEY adresse tous ses remerciements à la Commission nationale VTT qui s'est pleinement saisie de ce sujet et qui l'a traité de manière extrêmement qualitative.

Marie-Françoise POTEREAU s'interroge sur la pertinence de la position de la FFC qui va à l'encontre de l'évolution du matériel et du désir des parents d'acquérir ce type d'équipements pour leurs enfants.

Yannick POUEY souligne que beaucoup de familles ne peuvent se permettre d'acheter le matériel le plus technique.

Myriam PRÉTOT se demande si cette responsabilité incombe à la FFC ou aux clubs, lesquels pourraient proposer la location de matériel ou limiter les qualités techniques des vélos.

Le Président déclare que l'écart technique sur le matériel est aujourd'hui trop important et que tous les clubs n'ont pas les ressources pour acquérir les équipements nécessaires.

Yannick POUEY indique que le Bureau Exécutif devra se positionner sur ce sujet au mois de septembre pour une mise en application au 1^{er} janvier 2027.

Gilles DA COSTA estime que ce sujet est extrêmement stratégique dans la mesure où il concerne l'accès à la pratique qui est entravé par le coût du matériel et de sa maintenance : pour les jeunes, il s'agit d'un frein considérable. Pour autant, la solution

est loin d'être évidente dans la mesure où la situation est confrontée à une réalité individuelle, à une réalité familiale.

Le rapport émis par la DTN mentionne la décision de la Norvège qui ajoute une masse aux vélos qui seraient trop légers ou trop performants, procédé qui semble assez intéressant.

La FFC pourrait également réfléchir à ses pratiques, notamment en ce qui concerne la Route, en appliquant par exemple des majorations de temps aux athlètes dont les vélos sont plus performants.

Bien que ce sujet soit essentiel, il demeure très difficile à appréhender.

Le Président confirme qu'il s'agit d'un sujet essentiel.

Yannick POUEY estime que la FFC envoie un signal important en s'attaquant à cette problématique.

VIII. COMMISSIONS

1. Gravel

Patrick CLUZAUD explique que la Commission nationale Gravel propose de créer dans la réglementation fédérale un titre dédié au Gravel, lequel est actuellement intégré au Titre 16 Cyclisme pour tous. Cette proposition est liée au développement de cette discipline avec l'organisation d'un championnat et d'un circuit de coupe de France. Aussi, est-il important que la discipline soit règlementée avec précision.

La Commission préconise par conséquent de créer le Titre 19, lequel inclut les conditions de participation, les formats de courses (distances/temps), ainsi que les attentes en matière d'organisation.

Mise aux voix, la proposition de la Commission nationale Gravel visant à créer le Titre 19 est approuvée à la majorité (une abstention).

2. Route

Le Président annonce que la proposition de la Commission nationale concernant le budget des N Hommes est ajournée, afin qu'elle puisse la retravailler plus finement.

La Commission nationale propose également d'ajuster le niveau de l'encadrement de l'équipe « NATIONAL 2 » comme suit :

- Composition de l'encadrement minimum (licencié dans la structure sollicitant le label) : un poste de Directeur Sportif ou Entraîneur salarié à mi-temps minimum par le club (CDI à mi-temps).

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale visant à mettre en conformité l'article 10.1.9 de la réglementation Fédérale avec la réglementation UCI. Ainsi le texte serait le suivant :

« Le champion national de contre-la-montre individuel est autorisé à porter son maillot distinctif lors des épreuves de contre-la-montre par équipes ».

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président annonce que la Commission nationale estime que le cyclisme féminin est suffisamment mature pour que les conditions de participation aux Coupes de France N Femmes puissent être modifiées sur la base du règlement N Hommes. En conséquence, le texte serait le suivant :

*« Article 3. Participation exclusive N1/N2 (participation obligatoire)
Wild Cards – maximum de 160 coureuses*

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous.

Chaque organisateur a la possibilité de retenir des structures appelées "Wild Cards" et ce choix appartient à chaque organisateur dans le respect des conditions réglementaires définies ci-dessous et dans la limite de 160 coureuses :

- *Structures N d'un niveau inférieur à l'épreuve (Exemple – Les équipes concernées ne peuvent pas être d'un niveau supérieur à l'épreuve – une équipe N1 ne peut pas obtenir une Wild Card pour participer à une épreuve N2, y compris pour les coureuses appartenant à un effectif déclaré d'une entente labellisée de niveau supérieur).*
- *Sélections bi-départementales ou régionales (ne faisant pas appel à des coureuses appartenant à des structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes, exception faite aux U19 qui pourront prendre part à ces sélections).*
- *Structures étrangères, dans la limite de 4 structures maximum dans la limite de six étrangères dans les zones avec accords frontaliers. Ces structures étrangères ne peuvent pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.*
- *Pour les équipes bénéficiant de Wild Cards, les catégories de licences devront correspondre au niveau de l'épreuve (cf. Article 4).*
- *Les structures Wild Cards doivent être composées de 4 coureuses minimum et de 8 coureuses maximum.*
- *Une équipe ayant moins de 4 coureuses au départ ne pourra pas prendre le départ de la course. »*

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président explique que plusieurs propositions de la Commission nationale concernant les U19 (composition de classement des structures et divers points relatifs aux Coupes de France) sont ajournées, car il est essentiel que ces mesures soient travaillées à l'aune du règlement complet pour une meilleure lisibilité.

IX. ÉVÉNEMENTS FFC

Xavier GAVORY aborde la mise en place au sein de la DERS d'un outil permettant la capitalisation des bonnes pratiques et la prise de mesures correctives à l'issue des différents événements. Il s'agit d'un lieu commun de stockage des RETEX. Cette procédure unique sera la même pour chaque discipline fédérale : les informations seront collectées et analysées de la même manière.

Le mois de juin 2026 compte neuf événements qui réuniront plus de cinq mille licenciés inscrits et près de 83 000 spectateurs. Ces événements sont les suivants :

- La Coupe de France VTT DHI avec deux manches (Métabief et Deux-Alpes).
- La Coupe de France BMX Freestyle (manche du FISE à Reims).
- La Coupe du monde BMX Racing Sarrians qui a eu lieu les 6 et 7 juin 2026 et qui a compté 20 % de participantes.
- Le Trophée de France BMX Racing.
- Le Championnat d'Europe et le challenge européen BMX Racing à Sarrians.
- Les Championnats de France Route (du 25 au 28 juin à La Tour-du-Pin).
- La Coupe de France N1 femmes (Manche 3 en Nouvelle-Aquitaine).
- La Coupe de France U19 (manche 5 en Auvergne-Rhône-Alpes).

Yannick POUHEY tient à rappeler que le Championnat de France de Polo Vélo se tiendra le 13 juin 2026. Il importe que cet événement apparaisse également dans la liste des événements de la FFC pour les représentations fédérales.

Tristan HORREAUX précise qu'un photographe local couvrira ce Championnat de France pour la Direction de la Communication.

Patrick CLUZAUD salue la mise en place par Xavier GAVORY des éléments de débriefing systématique sur toutes les épreuves.

Le Président invite l'équipe de la DERS à être très attentive aux règles protocolaires en vigueur sur les événements, particulièrement sur les Championnats de France : le maillot de Champion.ne de France et la médaille d'or doivent être remis par un ou des élus fédéraux.

Tommy VANOUDENDYCKE ajoute qu'il est important que les salariés fédéraux portent le polo FFC lors des compétitions, afin qu'ils puissent être parfaitement identifiés.

Le Président ajoute qu'il est essentiel que le polo porté corresponde à la dernière référence de partenaires.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2026 l'épreuve suivante :

- **VTT**

Championnats de France Trial, Liffré (Bretagne), le 12 juillet 2026.

L'attribution de l'épreuve citée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2027 les épreuves suivantes :

- **Route**

Championnats de France Avenir, Beauvais (Hauts de France), du 4 au 8 août 2027.

- **Piste**

Coupe de France, Loudéac (Bretagne), du 12 au 14 mars 2027.

L'attribution des épreuves susmentionnées est approuvée à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 9 juillet 2026.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUEY